

UN

MILIEU DE VIE

À

CRÉER

BUDGET PARTICIPATIF 2019

Charte du processus



1903 16

Charte

Préambule

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est fier de lancer la première édition du budget participatif. Par ce processus, il est souhaité de dépasser le cadre des consultations traditionnelles et de permettre aux résident(e)s¹ de déterminer eux-mêmes les meilleurs projets pour améliorer leur qualité de vie.

Afin d'offrir une démarche adaptée à la réalité d'Ahuntsic-Cartierville, un comité de pilotage composé d'élu(e)s, d'organisations locales, des deux tables de quartier et de personnel de l'arrondissement a été formé afin de définir le processus du budget participatif. L'arrondissement est accompagné par le Centre d'écologie urbaine de Montréal pour réaliser le processus.

La charte du budget participatif propose un processus précis qui est appelé à évoluer suite à l'évaluation de cette première édition.

Article 1

Le fondement

Le budget participatif est un processus annuel qui permet à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget de l'arrondissement. Les résident(e)s sont invités à proposer des projets visant l'amélioration de leur milieu de vie. Ces projets, après étude de faisabilité par l'arrondissement, seront soumis à un vote ouvert à toute personne habitant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville âgé de 12 ans et plus.

Tout processus démocratique présente ses forces et ses limites. Il est souhaité d'expérimenter avec ouverture la première édition de budget participatif et d'en tirer collectivement des apprentissages afin de bonifier un prochain cycle de budget participatif.

Article 2

Les principes

Les cinq principes qui guident le budget participatif sont :

- **Transparence** : Partager les décisions et une information complète, compréhensible et accessible;
- **Accessibilité et inclusion** : Établir des mesures pour favoriser la participation active de tous les groupes sociaux;
- **Développement de la communauté et des capacités collectives** : Porter une démarche de travail collectif qui vise le bien commun;
- **Démocratie participative et pouvoir d'agir** : Impliquer la population dans les décisions pour établir un partenariat avec l'administration municipale;
- **Développement durable** : Faire des choix qui permettent de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.²

Article 3

Les objectifs

Le processus de budget participatif vise à :

- Initier la population à la vie démocratique municipale;
- Impliquer la population dans l'amélioration de leur milieu de vie en faisant appel à leur expertise et à leur créativité;
- Favoriser la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance au milieu de vie.

¹ Voir la définition dans le lexique.

² Voir la définition dans le lexique. Source : Rapport de la Commission Brundtland

Une grande participation de la population est souhaitée tout en accordant une attention particulière à :

- La participation des jeunes, des aînés et des personnes issues de l'immigration;
- La répartition géographique des participants au sein de l'arrondissement.

Article 4

Le territoire

La première édition vise l'ensemble de [l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville](#).

Article 5

Le budget

L'enveloppe allouée au budget participatif 2019 pour la réalisation de projets est d'un montant de 250 000 \$ provenant de la réserve de l'arrondissement.

L'arrondissement prévoit des ressources humaines et financières afin d'encadrer et de communiquer la démarche. Ces ressources s'ajoutent à l'enveloppe dédiée de 250 000 \$.

Pour en savoir plus sur le budget 2019 de l'arrondissement, consultez ce [lien](#).

Article 6

Le calendrier de l'édition 2019

Le budget participatif se compose des phases suivantes :

Janvier à avril 2019 : Préparation du processus et communication auprès de la population;

Mai et juin 2019 : Collecte des idées de projets en ateliers;

Été 2019 : Préalimentaire des idées par l'arrondissement;

Septembre 2019 : Forum³ de développement de projets et établissement d'une liste de projets préliminaire;

Octobre 2019 : Analyse technique, juridique et évaluation des coûts des projets par l'arrondissement pour vérifier l'admissibilité et la faisabilité de ceux-ci;

Fin octobre 2019 : Établissement de la liste finale des projets avec le comité de pilotage;

Mi-novembre à mi-décembre 2019 : Dévoilement des projets mis au vote et période de vote (1 mois);

Janvier 2020 : Annonce des projets prioritaires par la population;

Février 2020 : Résolution du conseil d'arrondissement énonçant publiquement les projets à réaliser;

Février à avril 2020 : Planification de l'édition 2020;

2020 et 2021 : Mise en œuvre des projets votés en 2019.

Ce calendrier est appelé à évoluer et à être amélioré pour une édition subséquente du budget participatif.

Article 7

L'admissibilité des projets

Les projets soumis au vote devront répondre aux critères d'admissibilité suivants :

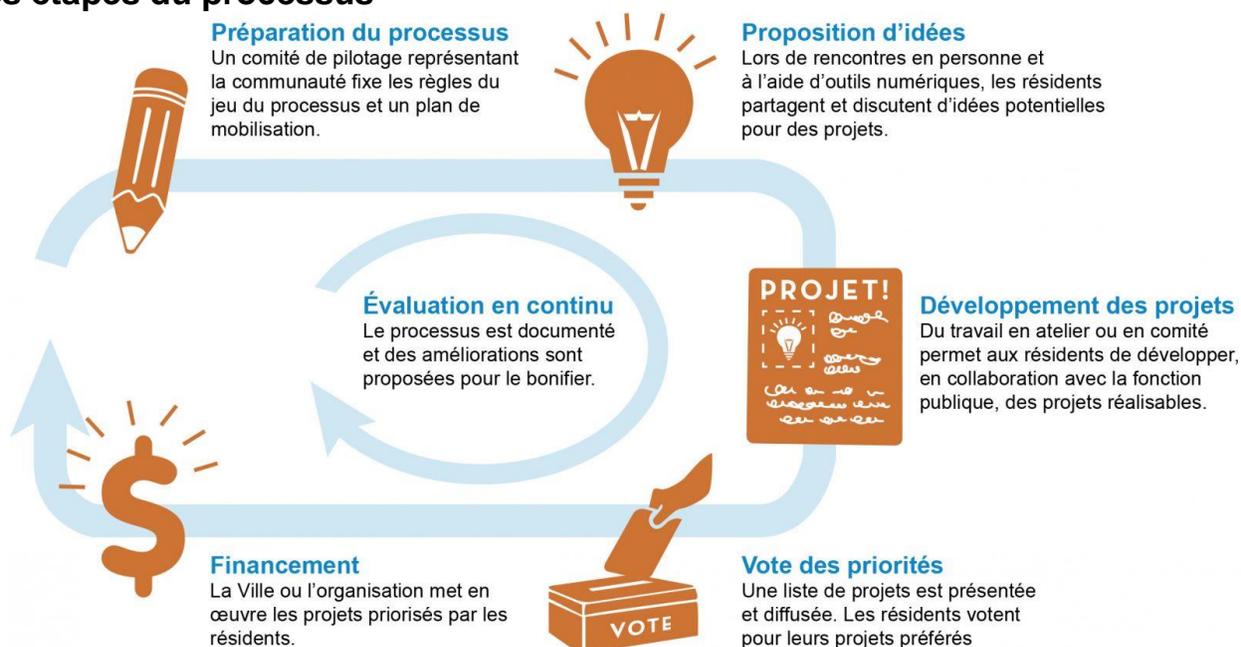
- Avoir une valeur de 10 000 à 150 000 \$;
- Se réaliser dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville;
- Être réalisables dans les deux ans suivant le vote;
- Viser l'intérêt collectif (ne pas avantager une personne ou un petit groupe de personnes);
- Être cohérents avec les plans et politiques de l'arrondissement (ex. Plan local de développement durable);

³ Voir la définition dans le lexique.

- Relever de la juridiction de l'arrondissement (un projet qui demande une autorisation d'un tiers sera retenu seulement si une entente est obtenue avant le vote);
- Ne pas être déjà en cours d'exécution (budget alloué);
- Ne pas générer de frais de fonctionnement supérieurs à 5 % par an du montant investi;
- Être réalisé par la population ou par l'arrondissement selon les projets.

Article 8

Les étapes du processus⁴



8.1 La préparation

La phase de préparation consiste à rédiger la charte, concevoir un plan de communication et de mobilisation destiné à diffuser l'information auprès de la population et mettre en place la logistique pour réaliser les activités pour accueillir les propositions de projets et les traiter.

Le mandat du comité de pilotage, composé d'élue(s), d'organisations locales et des deux tables de quartier et de personnel de l'Arrondissement est de formuler des recommandations sur le processus de budget participatif à mettre en place. Le comité est chargé de conseiller l'arrondissement pour :

- Définir les règles du processus;
- Créer un processus adapté au milieu;
- Suivre le déroulement des différentes étapes : idéation, développement de projets, vote, mise en œuvre;
- Soutenir la mobilisation du milieu;
- Établir la liste finale des projets;
- Participer à l'évaluation du processus.

Des membres du personnel de l'arrondissement étaient présent pour soutenir la démarche. Le comité de pilotage était accompagné par le Centre d'écologie urbaine de Montréal qui avait le mandat de proposer un processus adapté au milieu et de rédiger ce règlement.

⁴ Source du visuel : Centre d'écologie urbaine de Montréal et Participatory Budgeting Project

8.2 La collecte d'idées

Afin de recueillir les idées proposées par la population, des ateliers auront lieu dans l'ensemble de l'arrondissement au mois de mai et juin. Les dates et les lieux des ateliers sont publiés sur le site Réalisons Montréal (realisonsmtl.ca/budgetparticipatifAC). Ces ateliers sont l'occasion d'avoir plus d'information sur l'admissibilité des projets et d'échanger sur les besoins du milieu.

Toutes les idées recueillies seront triées, regroupées par territoire/thème et feront l'objet d'une analyse préliminaire selon les critères d'admissibilité des projets avant d'être présentées au forum.

8.3 Le développement de projets

Le fruit de la collecte d'idées sera présenté lors d'un forum de développement de projets en septembre 2019 où toute la population est invitée. Les objectifs de ce forum sont de :

- Présenter un bilan de la collecte d'idées (nombre et types d'idées recueillies, idées non retenues, etc.);
- Débattre et échanger sur les besoins de la population afin de prioriser les idées;
- Établir une liste préliminaire de projets qui seront analysés par l'arrondissement.

8.4 L'analyse technique et la liste finale des projets

Les projets développés lors du forum feront l'objet d'une étude de faisabilité technique, juridique et financière par l'arrondissement. Le résultat de cette analyse sera présenté aux membres du comité de pilotage lors d'une rencontre en octobre.

Les membres du comité de pilotage seront invités à :

- Prendre connaissance de l'analyse des projets par le personnel de l'arrondissement (ex. : projets non admissibles, à modifier);
- Effectuer des choix nécessaires à l'admissibilité de certains projets (ex. : choix d'un autre lieu ou adaptation d'un projet);
- Établir la liste finale des projets à mettre au vote.
- Les résultats de l'analyse et des discussions seront publiés sur le site web.

8.5 La mise au vote des projets

La liste finale des projets qui seront soumis au vote à la population d'Ahuntsic-Cartierville comprendra :

- Le nom du projet;
- Une description succincte;
- Un lieu de réalisation;
- Le coût estimé.

Toute personne habitant le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville âgé de 12 ans et plus peut voter à raison d'un vote par personne.

Le vote pourra se faire :

- En ligne sur le Réalisons Montréal (realisonsmtl.ca/budgetparticipatifAC) après la création d'un compte;
- En déposant un bulletin papier dans les urnes réservées à cet effet dans divers lieux qui seront communiqués sur le site web.

Les projets seront soumis au vote pour l'ensemble du territoire selon le système de vote par approbation. Chaque personne devra indiquer quels projets sont les plus bénéfiques pour la communauté selon elle. Le nombre de projets choisis sur le bulletin de vote sera déterminé lorsque la liste finale de projets sera établie.

Pour le vote physique et en ligne, la personne qui vote doit fournir les informations suivantes : nom, prénom, code postal et adresse électronique. Un sondage démographique facultatif sera proposé à tous les participants afin de connaître le profil des personnes rejointes et d'améliorer le processus.

Le vote du budget participatif est une votation organisée à l'initiative de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et non une procédure référendaire ou électorale prévue par la loi. Dès lors, le scrutin repose sur la bonne foi de la

personne qui vote, attestant habiter dans l'arrondissement et s'engageant sur l'honneur à ne voter qu'une seule fois.

Les résultats du vote seront rendus publics sur le site web.

8.6 Les résultats du vote et mise en œuvre

L'arrondissement s'engage à réaliser les projets priorisés par la population qui entrent dans l'enveloppe maximum de 250 000 \$. Le projet ayant reçu le plus grand nombre de votes est financé. Ensuite, si le coût du deuxième projet ayant reçu le plus grand nombre de votes est égal ou inférieur au montant restant, il sera financé, et ainsi de suite. Cette méthode est appliquée jusqu'à ce que les sommes soient épuisées. S'il y a égalité entre deux projets, le conseil d'arrondissement tranchera avec les conseils du comité de pilotage. La mise en œuvre des projets est prévue pour 2020 et 2021.

Les équipements collectifs implantés demeureront propriété de l'arrondissement à moins d'ententes avec un tiers.

Pour les projets qui sont à réaliser par la population, l'arrondissement mandatera un organisme à but non lucratif pour soutenir les résident(e)s dans la réalisation de ce projet.

Article 9

Les rôles des acteurs

Le budget participatif est un processus comportant plusieurs étapes auxquelles participent un grand nombre d'acteurs provenant de différents secteurs. Le tableau suivant résume les principaux rôles de chaque acteur.

Arrondissement	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner le processus de budget participatif • Adopter le budget et les décisions • Octroyer des ressources humaines et financières • Déterminer les membres du comité de pilotage • Consulter le comité de pilotage sur les questions touchant le budget ou le processus du budget participatif. • Faire une analyse technique, juridique et financière des projets • Mise en œuvre des projets
Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller l'arrondissement sur les règles du budget participatif • Soutenir l'organisation des activités et la mobilisation du milieu • Définir la liste finale des projets allant au vote • Participer à l'évaluation du processus
Population	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des projets • Participer aux assemblées publiques • Faire connaître le budget participatif et les projets à son entourage • Exercer son droit de vote • Participer à la mise en œuvre selon les projets • Participer à l'évaluation du processus et proposer des améliorations
Organisations locales	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la mobilisation de la population au processus • Participer à la mise en œuvre des projets, s'il y a lieu • Être mandataire pour la mise en œuvre de projets, s'il y a lieu
Centre d'écologie urbaine de Montréal	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner et conseiller l'Arrondissement pour la définition et la réalisation du processus • Animer le comité de pilotage • Animer les ateliers et le forum • Soutenir la mobilisation de la population au processus

Article 10

Gestion des données personnelles

Les données personnelles recueillies en cours de processus serviront à la mobilisation et à l'évaluation du processus seulement et seront gérées conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. (L.R.Q. c. A-2.1).

Article 11

Lexique des termes utilisés

Comité de pilotage : Un comité composé de divers acteurs formé afin de définir le processus du budget participatif et de conseiller l'arrondissement afin d'offrir une démarche adaptée à la réalité du milieu. Des représentants des organisations suivantes composent le comité de pilotage :

Développement durable : Il s'agit d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable prend en compte de manière intégrée les dimensions sociale, environnementale, économique et culturelle.

Forum : Événement public auquel la population est invitée à participer afin de développer collectivement les projets.

Juridiction de l'arrondissement : L'arrondissement assume les pouvoirs de portée locale dans les domaines suivants : l'urbanisme, la gestion des matières résiduelles, la culture, les loisirs, le développement social et communautaire, les parcs, la voirie locale, l'habitation.

Organisation locale : Organisation offrant des services à la population de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Projet : Un projet est une idée qui a été détaillée et définie lors du forum.

Réserve financière : Ressources financières de l'Arrondissement sans contrainte particulière d'utilisation.

Résident : Toute personne habitant sur le territoire de l'[arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville](#).

Article 12

Composition du comité de pilotage

Des représentants des organisations suivantes composent le comité de pilotage :

- Arrondissement Ahuntsic-Cartierville.
- Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)
- Carrefour jeunesse-emploi Ahuntsic-Cartierville
- Solidarité Ahuntsic
- Centre d'appui aux communautés immigrantes (CACI)
- Conseil local des intervenants communautaires - CLIC Bordeaux-Cartierville
- PME MTL Centre-Ouest
- Table de concertation des aînés en action d'Ahuntsic
- Table de concertation jeunesse Bordeaux-Cartierville
- Ville en vert

Le comité de pilotage est accompagné par le Centre d'écologie urbaine de Montréal.